

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions faites et non payées, sauf restitution dans ce dernier cas, et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au Bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

SOMMAIRE :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Taitbout, 40.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
13 Mars 1877.

Chronique générale.

L'envoyé russe est toujours à Paris où il confère avec les hommes politiques ; mais rien ne transpire au sujet de sa mission. Cependant, l'Indépendance belge, dès samedi dernier, publiait la dépêche suivante qu'elle avait reçue de Paris :

« Des renseignements de source sûre apprennent que la mission du général Ignatieff n'a pas un programme déterminé. Elle est essentiellement pacifique.

« La Russie ne réclame aucune satisfaction personnelle. Le général Ignatieff doit chercher à obtenir la signature d'un protocole par lequel les puissances confirmeraient les vœux adoptés par la conférence dans le but de montrer que l'accord subsiste toujours. Aucune mention n'y serait faite de mesures comminatoires contre la Turquie. Il ne serait nullement question non plus de l'abrogation du traité de Paris. »

Si cette dépêche disait vrai, il faudrait se réjouir de la mission du général Ignatieff, qui paraîtrait toute pacifique. Si la Russie ne demandait que la signature d'un protocole qui affirme les vœux de la conférence et l'accord des cabinets européens, il serait naturel qu'elle l'obtient. L'Europe tout entière a participé à la conférence pour témoigner de son entente et de son désir d'amener la Porte à des réformes. Elle ne se refuserait pas à exprimer aujourd'hui les mêmes vœux, surtout si la Russie ne demandait pas « de mesures comminatoires ». L'Angleterre elle-même n'aurait aucune objection à faire du moment qu'il ne serait plus question de l'abrogation du traité de Paris, le seul point sur lequel elle ait toujours résisté. Mais on dit d'une autre source que le

général Ignatieff n'a pas été satisfait de son séjour à Berlin. Si le fait est vrai, nous ne voyons pas quel but il poursuit en France ; nous ne pouvons certes pas donner à la Russie ce que l'Allemagne lui refuse.

M. Thiers a eu, dimanche, une entrevue avec le général Ignatieff, accompagné du prince Orloff.

La Correspondance politique de Vienne, parlant de la mission du général Ignatieff, dit que la véritable question pour la Russie est d'obtenir l'abrogation du traité de Paris, et elle pose ce dilemme fort net :

Si les puissances signataires regardent toujours ce traité comme existant dans toute sa teneur, la Russie demandera que ces mêmes puissances agissent de concert pour obtenir de la Porte les réformes promises par ce traité.

Si, au contraire, les puissances ne veulent pas agir, la Russie pourrait voir dans cette attitude un abandon de ce même traité et s'en déclarer dégagée.

Si ce dilemme est réellement posé par la Russie, nous ne voyons pas trop quelle réponse y pourront faire les puissances et comment, en refusant d'agir collectivement, elles pourront, au nom de ce traité qu'elles n'exécutent pas, empêcher la Russie d'agir pour son propre compte.

Dans ce cas, il faudrait donc s'attendre à la guerre.

Mais tant que nous n'aurons pas de renseignements précis sur la mission du général Ignatieff et sur les exigences de la Russie, nous voudrions espérer toujours que le cabinet de Saint-Petersbourg n'insistera pas sur une question fort délicate, qui peut précipiter les événements.

Le Journal officiel nous a fait connaître une première partie du mouvement judiciaire annoncé depuis si longtemps et que M. Mar-

tel a voulu faire, dit-on, aussi radical que possible.

Les hautes positions de la cour de cassation ne sont point acquises à ceux que l'opinion publique désignait à ces postes élevés. M. Larombière est écarté ; c'est M. Devienne, président de chambre, qui devient premier président de la haute cour, et M. Dumon, de simple conseiller, va endosser l'hermine de président de chambre.

En se retirant, M. Devienne n'emporte pas la satisfaction de recevoir le titre de président honoraire qui était dû à ses services. A des rancunes si peu justifiables on reconnaît facilement le sans-gêne des gardes des sceaux de la République.

La première liste des changements opérés dans les justices de paix ne contient guère que deux destitutions et une révocation ; les autres changements sont motivés par une dizaine de démissions, autant de décès et quelques mises à la retraite.

La Correspondance universelle assure qu'il est question d'une demande de poursuites à la Chambre contre un député de l'extrême gauche qui, dans une récente conférence publique, a tenu un langage blessant et offensant pour la religion et le culte catholique. Ce député a prétendu que la religion était le phylloxera de la société, et toute sa conférence a roulé sur ce sujet.

On sait que M. Dupuy de Lôme a été nommé sénateur inamovible par 142 voix contre 140 données à M. André ; mais ce qu'on ne sait pas sans doute, c'est que le succès du candidat conservateur est dû . . . au citoyen Victor Hugo.

Nous prendrons à raconter cette histoire un vrai plaisir. Aussi bien, est-elle l'événement de la journée sénatoriale.

L'élection actuelle avait pris l'importance d'un fait politique considérable : le succès de M. Dupuy de Lôme devait donner à la droite l'appoint d'une voix dont elle a grand

besoin ; celui de M. André était la dislocation probable d'une majorité souvent factice ; aussi, le scrutin à peine ouvert, se livrait-on un peu partout à de minutieux pointages ; on considérait comme assurée la nomination de M. Dupuy de Lôme, si MM. le maréchal Canrobert et de Kergariou pouvaient venir déposer leur bulletin ; mais, à quatre heures, on apprit que le Maréchal, qui le matin avait déclaré courageusement qu'il se ferait apporter de Paris dans une voiture marchant au pas, avait reçu des médecins défense formelle de quitter le lit de souffrances où le cloue une violente attaque de goutte, et que M. de Kergariou, plus malade depuis quelques heures, ne viendrait pas non plus.

Aussi, lorsque le scrutin fut fermé, craignait-on un second tour qui pouvait fort bien déplacer deux ou trois voix parmi les constitutionnels, dont plusieurs ne cachaient pas leurs sympathies pour le régent de la Banque de France.

Les scrutateurs n'avaient pas emporté les urnes depuis plus de deux minutes, lorsqu'un homme essoufflé, son paletot sur le bras, le chapeau à la main, se précipite à la tribune et remet un bulletin à M. de Saint-Vallier ; personne n'avait eu le temps de reconnaître quel pouvait être cet impétueux retardataire que déjà de vigoureuses protestations éclataient à droite.

Le scrutin étant fermé, dit M. d'Audiffret, personne n'a plus droit de prendre part au vote.

M. de Saint-Vallier dut rendre au citoyen Victor Hugo (car c'était lui) le bulletin qu'il avait accepté à la légère ; le poète essaya bien de passer de l'autre côté de la tribune pour passer son vote à M. Scheurer-Kestner, mais cette manœuvre de la dernière heure ne pouvait réussir, et force lui fut de regagner sa place où, après avoir repris haleine, il expliqua à ses amis courroucés que, s'étant laissé entraîner à la recherche d'une rime rebelle, il n'était parti que par le train de trois heures et demie, qu'aussitôt arrivé à Versailles il avait pris une voiture, et que, pour les consoler, il ajoutait un chant à la Légende des Siècles.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE PARCHEMIN

DU DOCTEUR MAURE.

Un voyageur a dit en parlant des posadas espagnoles que c'étaient des espèces d'abris où certains hommes intitulés aubergistes vous fournissaient, pour une nuit, la fumée et la vermine ; un autre a ajouté que dans les hôtelleries de la patrie du Cid ce n'étaient point les hôtes qui nourrissaient leurs voyageurs, mais les voyageurs qui nourrissaient leurs hôtes ; enfin, un écrivain contemporain vient d'imprimer que les étrangers qui parcouraient les provinces orientales de la Péninsule ibérique devaient apporter leurs lits, sous peine de coups de draps cousus à demeure sur des matelas de laine en suint, et changés seulement lorsqu'il en soit de ces observations qui demanderaient à être vérifiées, toujours est-il que

les posadas de nos jours l'emportent de beaucoup sur celles que l'on rencontrait en Espagne il y a deux siècles.

A cette époque, ce n'étaient, en effet, que des espèces de caravansérails fréquentés par les muletiers, qui y trouvaient une litière pour eux et leur monture.

Les plus confortables avaient seules, outre l'écurie et la salle commune, un grenier partagé en plusieurs compartiments décorés du nom de chambres, et auxquels on arrivait par une échelle.

Or c'était dans une de ces chambres que venait d'entrer le docteur José de Fuez d'Alcantra, docteur reçu à Salamague, hidalgo en sa qualité d'As-turien, mais ne possédant au monde que l'habit qu'il portait, une vingtaine de reales (5 fr. 45 c.), et une passable opinion de son mérite.

Bien qu'il n'eût guère plus de trente ans, il avait déjà essayé de plusieurs métiers sans y trouver l'opulence (qui, selon son avis, lui eût convenu aussi bien qu'à nul autre), et il revenait en Léon avec l'espoir de se faire employer par le comte don Alonzo Mendos, qui possédait, entre Toro et Zamora, un magnifique domaine déjà connu de notre docteur.

Malheureusement les premières questions qu'il adressa à l'aubergiste lui firent connaître la mort du comte, et il était encore sous le poids de la surprise et du désappointement que lui avait

causés cette nouvelle, au moment où s'ouvre notre récit.

— Don Alonzo mort ! répétait-il avec stupéfaction.

— Et enterré, ajoutait l'aubergiste ; magnifiquement enterré ! comme il convenait à un homme de son rang.

— Mais le château est alors occupé par les héritiers ?

— Le seul héritier était le neveu du comte, et il a donné ordre à Perrez Cavallos, garde-notes d'Argelles, de mettre en vente le domaine, qui doit être adjugé demain, si je ne me trompe, à un nouveau propriétaire.

José pensa que celui-ci aurait besoin, selon toute apparence, de gens à gages pour régir son nouveau domaine, et qu'il pourrait lui faire accepter ses services.

Il déclara, en conséquence, après un moment de réflexion, qu'il attendrait à la posada le jour de l'adjudication.

L'aubergiste l'approuva, en lui assurant qu'il ne pourrait trouver nulle part meilleure cuisine ni meilleur logis ; et il appuya son dire en lui faisant remarquer toutes les commodités et tous les agréments de la chambre qu'il lui donnait.

Celle-ci était, en effet, d'autant mieux aérée que trois carreaux manquaient à la fenêtre (qui en avait seulement quatre), et l'on jouissait d'une vue de

ciel illimitée, le châssis se trouvant placé au haut du toit.

Quant à l'ameublement, il ne se composait que d'un bois de lit garni d'une paille, d'un escabeau boiteux et d'une table vacillante ; mais les interstices existant entre les différentes pièces de la charpente formaient, comme le fit remarquer l'hôtelier, une multitude de compartiments qui remplaçaient avec avantage les armoires et les bahuts.

La plupart de ces recoins étaient même remplis de chiffons souillés, de vases de terre, de fioles de verre, ou, ce qui surprit davantage José, de livres et de papiers.

L'hôtelier lui avoua que le tout avait été laissé par un vieux docteur qui avait habité plusieurs mois cette chambre, occupé à étudier, à distiller des plantes et à écrire. Mais quelques indices ayant fait soupçonner qu'il devait être d'origine maure, et les derniers décrets du roi ordonnant expressément l'expulsion de tous les descendants de cette race, il s'était vu forcé de partir subitement et d'abandonner tous ses bagages, c'est-à-dire les fioles, les papiers et les livres.

Resté seul, José Fuez d'Alcantra ne put s'empêcher de penser à la longue série de contrariétés et d'accidents qui avait jusqu'alors entravé sa vie.

— J'ai vraiment tout essayé, se dit-il, le hasard est sans cesse venu traverser mes espérances, et m'a fait l'esclave des événements. Ah ! combien

Pendant que se déroulaient ces événements, on adoptait, sans y prendre garde, quelques menus projets de loi, et tout à coup on apprenait que M. Dupuy de Lôme était nommé par 142 voix, c'est-à-dire juste à la majorité absolue.

Aussitôt les fureurs républicaines se déchaînent contre le malheureux Hugo (Victor), cause de tout ce mal. En effet, une voix de plus aurait déplacé la majorité absolue, en la portant de 142 à 143 voix; il fallait recommencer; la victoire de la droite se changeait peut-être en défaite. Sous les sanglants reproches de ses amis, l'infortuné Hugo baissa son buste olympien, jurant, mais un peu tard, qu'on ne le prendrait plus à faire un voyage pareil pour aboutir à se voir moquer ainsi.

L'Union a reçu communication de la résolution suivante, prise par la droite de la Chambre des députés, dans sa dernière réunion :

« A l'occasion des paroles que vient de prononcer M. le comte de Chambord, la droite de la Chambre des députés, dans sa dernière réunion, a affirmé de nouveau sa résolution de redoubler d'énergie dans la défense de ses principes religieux et politiques, sur le terrain de l'ordre social. »

Etranger.

NOUVELLES D'ORIENT.

Les dernières dépêches d'hier nous ont apporté des bruits inquiétants de Constantinople.

La paix n'est pas conclue avec le Monténégro; les Mirdites, sans être déjà insurgés, prennent une attitude menaçante; en Bosnie, l'insurrection recommence.

Devons-nous voir encore, ce que nous avons déjà vu plusieurs fois dans ces affaires d'Orient, un petit événement imprévu qui surgit tout à coup pour tout remettre en question, au moment où la diplomatie croit trouver un moyen d'arrangement?

Nous avons souvent constaté ce fait. Il y a là un symptôme grave, une preuve que tous ces événements sont conduits par une main secrète, comme si un plan était ourdi pour bouleverser l'Europe. Nous l'avons vu après la note Andrassy; — nous l'avons vu après le Memorandum de Berlin; — nous l'avons vu à la conférence même; — devons-nous le voir encore au moment où le général Ignatieff négocie en Europe, au nom de la Russie, un dernier moyen de conciliation?

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'Académie d'Équitation de Saumur 1674-1763.

(Suite. — Voir Echo du 24 février.)

Deux années s'étaient écoulées depuis que le roi avait retiré à M. de Saint-Wall le bre-

vet d'écurier à son Académie de Saumur (1678), sans qu'il fût question de pourvoir à son remplacement.

Cette Académie et ses exercices équestres demeuraient donc suspendus, encore bien que M. de Saint-Wall eût conservé en sa possession les chevaux et les écuries dont il disposait: il résultait de cet état de choses un grand détriment pour la ville et pour les élèves accoutumés de s'y rendre pour leurs leçons d'équitation.

M. de Saint-Wall laissait des regrets; outre qu'il était un professeur habile de l'école de M. de Pluvinel, écuyer du roi Louis XIII, il avait un caractère doux et patient qui convenait à son enseignement: aussi, il en coûtait aux habitants de le supplanter dans la direction de son manège.

Pourtant, la nécessité de ne pas perdre un établissement qui relevait leur ville et qu'ils possédaient depuis plus d'un siècle, les porta à solliciter le remplacement de M. de Saint-Wall par M. Dupré, fils d'un avocat de Saumur, élève distingué de ce maître, mais n'appartenant pas, comme lui, à la R. P. R. Il fallait obtenir en sa faveur le brevet d'écurier.

Au mois d'août 1680, le conseil de ville, sur la demande des habitants, écrivit à M^{me} l'abbesse de Fontevault pour solliciter son patronage près du roi.

Le personnage revêtu, alors, de cette haute dignité avait une intelligence et une élévation d'esprit propres à comprendre l'utilité de cette demande; aussi l'accueillit-elle favorablement. — M^{me} Marie-Magdeleine-Gabrielle de Rochechouart, sœur aînée de M^{me} de Montespan, accepta de patroner l'obtention du brevet d'écurier pour l'Académie d'équitation, sans désigner tel ou tel candidat, voulant laisser libre le choix du roi et de son grand Écuyer. Elle conseilla aussi aux habitants d'adresser un placet à Sa Majesté.

Ces demandes eurent un plein succès. Au mois de mars 1681, M. Dumoné arrivait à Saumur en qualité d'écurier.

Comme nous l'avons dit plus haut, le matériel du manège était à la charge du directeur de l'Académie ainsi que les logements; celui-ci manda les eschevins et leur procureur syndic de savoir du sieur de Saint-Wall « s'il voudrait louer audit sieur son écurie pour ce qu'estant il lui occasionnerait moingt de dépenses et jusques à ce qu'il ait pris des mesures pour trouver un lieu commode pour la dite Académie s'il ne s'accommoder pas de celui du sieur de Saint-Wall. »

Cette première difficulté aplanie, il allait en surgir une autre, non moins embarrassante pour le succès de l'Académie.

Le 24 décembre 1681, les eschevins exposaient aux habitants que, « sous la protection de M^{me} l'abbesse de Fontevault, Sa Majesté qu'y a eu la bonté d'accorder le rétablissement de la dite Académie. En conséquence de quoy M^{re} Le Grand en aurait donné les provisions au sieur Dumoné, lequel serait arrivé en cette ville au mois de mars 1681 avec un si mauvais équipage que cet établissement leur serait plus préjudiciable qu'avantageux.

Le 24 décembre 1681, les eschevins exposaient aux habitants que, « sous la protection de M^{me} l'abbesse de Fontevault, Sa Majesté qu'y a eu la bonté d'accorder le rétablissement de la dite Académie. En conséquence de quoy M^{re} Le Grand en aurait donné les provisions au sieur Dumoné, lequel serait arrivé en cette ville au mois de mars 1681 avec un si mauvais équipage que cet établissement leur serait plus préjudiciable qu'avantageux.

Le 24 décembre 1681, les eschevins exposaient aux habitants que, « sous la protection de M^{me} l'abbesse de Fontevault, Sa Majesté qu'y a eu la bonté d'accorder le rétablissement de la dite Académie. En conséquence de quoy M^{re} Le Grand en aurait donné les provisions au sieur Dumoné, lequel serait arrivé en cette ville au mois de mars 1681 avec un si mauvais équipage que cet établissement leur serait plus préjudiciable qu'avantageux.

Le 24 décembre 1681, les eschevins exposaient aux habitants que, « sous la protection de M^{me} l'abbesse de Fontevault, Sa Majesté qu'y a eu la bonté d'accorder le rétablissement de la dite Académie. En conséquence de quoy M^{re} Le Grand en aurait donné les provisions au sieur Dumoné, lequel serait arrivé en cette ville au mois de mars 1681 avec un si mauvais équipage que cet établissement leur serait plus préjudiciable qu'avantageux.

Le 24 décembre 1681, les eschevins exposaient aux habitants que, « sous la protection de M^{me} l'abbesse de Fontevault, Sa Majesté qu'y a eu la bonté d'accorder le rétablissement de la dite Académie. En conséquence de quoy M^{re} Le Grand en aurait donné les provisions au sieur Dumoné, lequel serait arrivé en cette ville au mois de mars 1681 avec un si mauvais équipage que cet établissement leur serait plus préjudiciable qu'avantageux.

« Que les étrangers trouvant l'Académie si mal garnie après avoir été une des plus florissantes du royaume, ils n'y reviennent plus. » (1)

Nous ferons connaître, en terminant cette étude, par quelles combinaisons nos ancêtres triomphèrent de cette dernière difficulté.

PAUL RATOUIS.

Conférence religieuse du Carême SUR LA LIBRE PENSÉE.

Si l'erreur a le triste privilège de passionner les esprits faibles, et de communiquer à ses défenseurs, à défaut de logique et de bon sens, une audace effrénée, elle fournit aussi contre elle, à ses adversaires, une arme terrible: c'est son évidence et absurde contradiction. Tel est le caractère propre de l'erreur, de ne pouvoir apparaître au jour sans manifester sa faiblesse: quelquefois, pour séduire avec plus de ruse et de perfidie, elle cherche à se déguiser sous le manteau de la vérité, mais le bon sens le plus ordinaire suffit pour découvrir la fraude, et faire voir le néant d'une utopie qu'on veut ériger en système ou en corps de doctrine.

De tous les mensonges dont on a souillé l'histoire, la philosophie et la religion, il n'en est peut-être pas de plus monstrueux que celui qui s'affiche, en pleine lumière du dix-neuvième siècle, sous le titre de: *libre pensée*. Il était réservé aux sophistes de notre temps d'abriter leur impiété sous cette formule creuse et anti-rationnelle: *je suis libre penseur*.

Qu'est-ce que cela veut dire? Que vous n'admettez que ce que voit votre raison? Mais vous vous mettez en contradiction avec vous-mêmes. Tous les jours, dans l'ordre physique, vous êtes témoins de phénomènes que vous admirez et que vous êtes néanmoins dans l'impossibilité absolue d'expliquer. Expliquez-nous, par exemple, comment pousse un brin d'herbe, comment deux arbres qui croissent à côté l'un de l'autre, dont les racines aspirent, dans les entrailles de la terre, le même suc nourricier, se couvrent de feuilles et de fruits différents? Que fait, je vous le demande, votre déclaration de *libre penseur* devant les phénomènes de la lumière et de l'électricité? Vous n'êtes pas libres de les méconnaître, et cependant, dans la cause qui les produit, tout est mystère pour votre raison.

Si de l'ordre physique nous passons à l'ordre moral, votre *libre pensée* subit le même échec. Malgré tout, vous serez toujours forcé d'admettre la distinction du bien et du mal, et si *libre* que soit votre *pensée*, votre raison ne vous persuadera jamais que le brigand qui assassine est un honnête homme, ni que l'homme qui secoure son semblable fait une mauvaise action: vous sentez vous-même si bien cette différence, que, pratiquement, vous êtes incliné à donner votre confiance à l'homme vertueux et non au criminel. Sur ce point, vous pensez comme tout le monde.

La distinction du bien et du mal moral reconnue, il faut admettre une sanction, et une sanction qui ait son application dans

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville.

aimait, comme ceux de sa race, à farcir toute chose des lieux communs de la morale; mais pour le moment je n'ai que faire de ses sentences, et je préfère essayer sa recette.

A ces mots, il porta le flacon à ses lèvres, et pronouça la formule indiquée.

Il l'avait à peine achevée que ses yeux se fermèrent et qu'il s'endormit.

(La suite au prochain numéro.)

Longévité des chats. — On sait qu'en général les chats ne sont pas, comme les chiens, sujets à dépérir lorsqu'on les transporte dans les contrées lointaines, d'un climat froid dans un climat chaud, par exemple. Ils vivent aussi plus longtemps que les chiens. Dans son dernier numéro, *Land and Watercote* à ce propos un cas de longévité extraordinaire, et qui repose, à ce qu'il paraît, sur des témoignages authentiques.

On a constaté dernièrement, écrit-on à cette revue, à Gundajai (Nouvelle-Galles du Sud), la mort d'un angora qui était âgé de cent ans et quelques mois. Cet animal, qui appartenait à la plus belle race de Syrie, à longs poils blancs, avait été apporté d'Angleterre par des *settlers* en 1788, et il était resté depuis lors en la possession de la même famille. On n'en connaissait d'ailleurs aucun autre de son espèce dans la Nouvelle-Galles du Sud.

l'autre vie, car il arrive souvent qu'ici le mal reste impuni, le bien méconnu, la vertu est malheureuse et que le crime prospère. Mais qui appliquera la sanction dans l'autre vie? c'est Dieu; vous êtes forcés de le reconnaître; vous êtes forcés d'admettre sa doctrine révélée; toute sanction suppose une loi établie; nous mettons tous les livres penseurs du monde au défi de nous expliquer le fait du catholicisme, autrement que par la révélation divine.

Telle est, quant à sa substance, l'argumentation du R. P. Chambeau dans ce remarquable discours que nous aurions pu citer *in extenso*. Il est difficile de traiter une question avec plus de force et de clarté, et plus d'élégance dans le style et de logique dans les idées. L'auditoire était rare; chacun de se demander comment des hommes doués de raison avaient pu imaginer la théorie de la *libre pensée*, et quelle attitude de la liberté des *libres penseurs*. L'attitude ne dura pas longtemps. Dans une attitude majestueuse, d'une voix sonore et animée, avec un geste brillant et toujours en harmonie avec la pensée qu'il accomplissait, le savant dominicain définissait la *libre pensée*, telle que l'entendent ses adeptes, par des paroles qui la condamnent et la flétrissent.

« Il ne reste aux *libres penseurs* que le débris d'une triste liberté: la liberté de blasphémer Dieu, de refuser au Créateur l'honneur et la gloire que l'harmonie de l'univers lui donne, et que les adorateurs des plus vastes intelligences lui octroyent; la triste liberté de s'honorer de descendre de la famille des singes, de par la science et la logique de leurs maîtres dans la *libre pensée*, tandis que nous nous faisons gloire de descendre de race divine. Il ne leur reste que la triste liberté de se passer de Dieu de religion, de prêtres, de sacrements, d'église et de culte, pour se constituer pontifes d'une raison féconde en systèmes en utopies, impuissante à créer un corps de doctrine, un code de morale, conforme aux aspirations, aux besoins de l'humanité.

« Il ne leur reste que la triste liberté de faire un drapeau de leur cadavre, de faire un cadavre de leurs compagnons solidaires pour braver dans les rues la religion de leurs ancêtres, transformer les bornes de la tombe en une manifestation politique, athée, d'y donner rendez-vous, sous le drapeau, à chacun des frères de la société; quelquefois même, messieurs, ils ont acheté à des parents, que je ne qualifie point, le cadavre d'un père chrétien, d'un corps d'un enfant, pour en faire l'enseigne d'une impiété publique, d'un lieu de profanation, non, certes, pour rendre hommage aux morts, mais pour jeter l'insulte à la croyance des vivants! Qui dira le contraire? Oui, il leur reste la triste liberté d'assujettir leur corps, agent secondaire des grandes belles choses qu'ils auraient pu créer durant leur vie, à ce cadavre de débauche que les règlements de salubrité publique font disparaître à la hâte, dénuant par là soit à une mère; soit à une épouse; soit à une fille, la consolation de répandre ses larmes, de déposer une prière avec une espérance sur leurs froides dépouilles; la seule, de se retrouver, dans un jour pour ne plus se quitter! Est-ce là le désespoir d'un amour perdu à tout jamais? qu'ils lèguent à un lit de mort? Aimez-vous cette mère, aimez-vous cette fille, ces hommes qui ne veulent rien, qui n'attendent rien après cette vie? Je vous le demande, messieurs, vous, dont le cœur si tendre pour ceux que vous aimez, aspire à une éternité d'amour pour les aimer, sans crainte de cesser de les aimer? »

S'il y avait, à Saumur, quelques *libres penseurs* qui sentiraient le besoin de leur cause, qu'ils aillent trouver le R. P. Chambeau: nous leur prédisons la plus prompte défaite.

Le sujet de la conférence de jeudi prochain sera: *l'établissement du Christianisme prouvé par les attaques de la mauvaise presse*.

QUÊTE DE LA CAVALCADE.

La commission nous a communiqué la note suivante:

« Le produit intégral de la quête de la cavalcade de dimanche dernier a été de 1,905 fr. 80 c.

« Les membres de la commission ont décidé que cette somme serait partagée moitié entre les pauvres de Saumur et les ouvriers lyonnais, et a chargé son président d'effectuer les versements. »

Voilà certes un brillant résultat dont ont lieu d'être fiers les organisateurs de la cavalcade. Nous ne doutons nullement que ce chiffre n'ait encore été dépassé, si nombre d'habitants de Saumur avaient connu l'affection qui eût été faite de cette collecte.

La commission s'est prononcée trop tardivement pour beaucoup; mais nous avons lieu de croire que les 952 fr. destinés à Lyon ne seront pas adressés au comité démagogique.

Avec ce dernier versement, Lyon aura reçu de Saumur 1,657 fr. 40 c., savoir :

Quête faite le 18 février à la soirée donnée à la Mairie par la musique municipale.	304	50
Vote du Conseil municipal sur les fonds communaux.	400	»
Produit de la cavalcade.	952	90
	1,657	40

Aux trois précédentes cavalcades des jeunes gens de Saumur, en 1863, 1864 et 1868, les quêtes avaient varié de 800 à 1,200 fr.

En raison des sommes déjà versées par Saumur à Lyon, certains membres de la commission, dévoués aux pauvres de notre ville, eussent voulu que ces pauvres fussent mieux partagés dans la répartition du produit de la quête. Au vote, leur opinion n'a pas prévalu; ils le regrettent, surtout après les paroles données aux personnes qui avaient répondu à leur appel.

Vihiers. — Un décret du Président de la République constitue ainsi l'administration municipale de Vihiers :

Maire : M. Mary (Victor); — adjoint : M. Olivier (Jean).

AVIS AUX BLESSÉS DE LA GUERRE.

La préfecture de Maine-et-Loire fait publier l'avis suivant :

Un décret en date du 22 septembre 1876 a prorogé jusqu'au 31 mars 1877 le délai fixé pour former soit une demande de pension fondée sur des blessures reçues pendant la campagne de 1870-1871, ou des infirmités contractées à la suite, soit une demande de révision de pension pour cause d'aggravation consécutive de ces mêmes blessures ou infirmités.

Les infirmités donnant droit à la pension sont : la cécité, l'amputation de membres, la perte absolue de l'usage des membres, ou pour les officiers l'impossibilité de servir, et pour les sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats, l'impossibilité de subvenir à l'existence par le travail.

Les militaires et marins qui se trouvent dans l'une ou l'autre de ces positions doivent adresser une demande à l'autorité militaire du lieu de leur résidence, et il sera immédiatement procédé à un examen attentif pour constater l'état des infirmités dont ils sont atteints.

CONCOURS HIPPIQUE DE NANTES.

Nous extrayons du compte rendu de l'Espérance du peuple les lignes suivantes :

Dans la cinquième journée, quatre sous-officiers du 33^e d'artillerie se sont disputés les prix qui leur étaient réservés. Trois surtout se sont dignement acquittés de leur tâche et ont été acclamés par le public.

Ensuite une dizaine de chevaux montés par des officiers ou des gentlemen ont fourni successivement leurs épreuves avec une grande sûreté, plusieurs d'une manière brillante. Les deux premiers prix ont été remportés par deux officiers du 33^e d'artillerie et de l'Ecole supérieure de Saumur. Pour le troisième, trois chevaux, dont deux gentlemen, étaient en parfaite égalité; ils ont donc commencé le parcours dit communément le parcours de Saumur, et ont été une bonne fortune pour le public, car cette fois-ci les chevaux et cavaliers ont été encore plus brillants que la première.

Cette journée a laissé une impression excellente. Le public s'intéresse beaucoup à de tels exercices équestres qui demandent de la part de ceux qui s'y livrent un courage réel, et habilement dirigé.

Dans la septième journée, pour les deux prix officiels aux chevaux de tout âge et de toute nationalité, ont successivement effectué les épreuves, dont la grande généralité se sont accomplies très-brillamment. Ici les éloges ne doivent pas être épargnés pour la manière hardie et distinguée dont les cavaliers ont monté leurs chevaux, et pour les qualités et le dressage très-remarquables de beaucoup de ces derniers. On ne saurait faire une idée des difficultés

qu'il y a à enlever son cheval au moment du saut, pour qu'il mesure exactement son effort, afin de ne pas renverser, toucher ou effleurer l'obstacle. Pour complètement réussir, le talent du cavalier, les qualités et le bon vouloir du cheval ne suffisent pas, il faut encore que la chance, cette favorite du hasard, veuille se mettre de la partie. Beaucoup de chevaux ayant prodigieusement bien franchi certains obstacles, en ont raté un, alors que leurs succès semblaient assurés.

C'est un spectacle fort attrayant et qui a le don de vivement intéresser le public, dont l'enthousiasme éclate en applaudissements à certains bonds, dans lesquels on ne peut distinguer ce qu'on doit davantage louer de la vigueur du cheval ou de l'énergie et de l'habileté du cavalier.

Officiers et gentlemen ont rivalisé de zèle dans ces luttes, qui semblent une réminiscence de celles des tournois de l'ancien temps.

Les prix ont été remportés par un officier détaché à Saumur, montant un excellent cheval d'armes, et par un gentleman montant un vieux cheval de chasse.

Château-Gontier. — On écrit de cette localité :

Jeudi dernier, un fermier de Grez-en-Bouère conduisait à la foire de Château-Gontier une bande de quatre bœufs. Il était aidé de son domestique, Jean-Baptiste Calais, âgé de 17 ans. Arrivés sur le quai, un des bœufs se dirigeant au galop vers la petite promenade, le domestique se lança à sa poursuite pour le faire rentrer sur la route; mais le malheureux Calais heurta dans l'obscurité des morceaux de fer déposés sur son passage, et fut précipité dans la rivière, où il s'est noyé.

Le cadavre a été retrouvé vendredi et rendu à la famille désolée.

Le bœuf, cause de ce malheur et qui était également tombé à l'eau, a été retrouvé vivant auprès de l'abattoir.

Cour d'assises de Nantes. — On se souvient peut-être d'un épouvantable procès qui fut plaidé, au mois de novembre dernier, devant la Cour d'assises d'Ille-et-Vilaine, et dont nous avons rendu compte.

Deux paysans bretons, le père Olivier Penhouët et sa fille, Jeanne Penhouët, veuve Lorre, étaient accusés de tentatives d'empoisonnement répétées et d'un assassinat commis sur la personne du malheureux Lorre, mari de l'accusée.

On sait quel fut le résultat de cette affaire : Penhouët fut condamné à mort, la veuve Lorre fut condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

Depuis, l'arrêt a été mis à néant, pour vice de forme, par la Cour de cassation. Le vieillard et sa fille ont été renvoyés devant le jury de la Loire-Inférieure.

Penhouët a été condamné à mort par la Cour d'assises de Nantes; la veuve Lorre aux travaux forcés à perpétuité.

Rennes. — Sous ce titre : « Terribles suites d'une débauche, » la Gazette de Bretagne rapporte en ces termes un triste accident qui s'est produit à Rennes lundi dernier :

« Deux ouvriers, Guillard, tailleur de pierres, âgé de 25 ans, et Sotin, ouvrier cordonnier, se trouvaient réunis, vers neuf heures du soir, dans une chambre occupée par Sotin, au 2^e étage du n° 46, rue Vasselot, quand tout-à-coup une violente discussion s'engagea entre les deux ouvriers, qui s'étaient livrés en commun dans la journée à de trop copieuses libations.

« La querelle eut bientôt atteint son paroxysme. Alors Guillard, qui se trouvait près de la fenêtre, fut tout-à-coup lancé dans l'espace et précipité sur le pavé. On accourut pour relever Guillard, mais tous les secours furent inutiles : le malheureux avait le crâne fracassé; il expira dans la nuit sans avoir pu articuler une parole.

« Sotin a été immédiatement arrêté. »

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 11 mars 1877.

Versements de 109 déposants (27 nouveaux), 16,528 fr. » c.

Remboursements, 11,551 fr. 48 c.

Faits divers.

LA NEIGE.

On écrit de Grenoble, 10 mars :

« Depuis cinq jours, il tombe ici de gran-

des quantités de neige; il est impossible d'arriver à la Grande-Chartreuse, où la neige a atteint une hauteur de deux mètres.

« Avant-hier soir, une avalanche de neige d'une largeur d'environ 200 mètres s'est précipitée d'un rocher qui sépare la commune de Rencurel de celle de Méandre (Isère), renversant tout sur son passage, et est venue s'abattre contre la maison fermière de M^{me} veuve Millet-Coche, située au Brude et habitée par le nommé Régis Rimetmeille, son fils et sa femme.

« Le déblaiement a eu lieu sous la direction du maire. Le pauvre Régis Rimetmeille a été trouvé serré entre deux poutres. Les cadavres de la femme et du fils ont été aussi également retrouvés.

« Quant aux bestiaux, ils ont tous périés à l'exception de trois jeunes veaux de lait et quelques poules. »

On mande de Foix :

« Une avalanche de neige a emporté une partie du hameau de la commune de Port, canton de Massat. Vingt personnes ont été enfouies. Sept ont été sauvées. »

SEQUESTREE PENDANT DIX-NEUF ANS.

On écrit d'Evreux, 10 mars :

« On vient de découvrir, dans les environs de Pont-Authou (Eure), une jeune femme que ses parents tenaient, depuis dix-neuf ans, séquestrée dans une caverne, où ils la nourrissaient de débris de légumes et de débris de mauvais pain.

« Quand on parvint vers cette malheureuse, on vit quelque chose qui n'avait plus forme humaine. Les ongles des pieds et des mains avaient poussé démesurément, et, en se recourbant, avaient pénétré dans la chair.

« Nous ne parlons pas des ordures et de la fétidité de l'endroit où végétait cette créature. Elle a perdu complètement l'usage de la parole, et pousse des grognements affreux à entendre. On a dû prendre des précautions pour la faire passer sans accident de l'obscurité de son bouge à la lumière du grand jour. Une enquête est ouverte. »

On lit dans le Salut public, de Lyon :

Dans la crise que traverse en ce moment notre industrie, crise qui a été fort exagérée et dont on a, à tort, recherché les causes ailleurs que dans la question d'Orient et dans la hausse immodérée provoquée par une spéculation effrénée, nous avons constaté avec une vive satisfaction que notre commerce intérieur a courageusement réagi contre la tendance au découragement.

Ce sont surtout les grandes maisons de nouveautés de Paris qui ont le plus énergiquement lutté; c'est qu'aussi elles sont, pour la plupart, dirigées par des hommes d'initiative et d'une haute intelligence qui, prévoyant la hausse, avaient opéré en temps opportun et n'ont pas augmenté le prix de leurs soieries, renonçant ainsi à retirer, au profit de leur clientèle, le bénéfice de leurs opérations.

Qu'est-il résulté de cette manière si française, nous voulons dire si loyale, de pratiquer le commerce? C'est que, pour ne citer que la maison dont parlait le Figaro lundi dernier, — les Grands Magasins du Printemps, — elle a augmenté son chiffre d'affaires de soieries de 351,000 fr. N'est-ce pas la meilleure preuve que la soie se porte encore?

Nous pouvons ajouter aux renseignements publiés par le Figaro que les métiers qui tissent le fameux MARIE-BLANCHE pour le Printemps n'ont pas cessé de battre un seul jour; en ce moment même on en monte de nouveaux.

Ne croyez-vous pas que ce soit la meilleure manière de venir en aide à notre industrie et qu'il nous faille souhaiter de voir le Printemps imité par ses confrères de Londres, New-York et autres lieux. La crise serait terminée, car les ouvriers auraient tous de l'ouvrage.

Dernières Nouvelles.

Hier matin, le général russe Tcherniaeff est arrivé incognito à Paris. Aussitôt il a eu une entrevue avec le général Ignatieff.

On craint que la Porte et les Monténégrins ne puissent se mettre d'accord. La Porte

consent à accorder la libre navigation du lac de Sentari et de la rivière Boyana, mais elle ne veut pas céder les îles fortifiées.

On lit dans la Correspondance universelle :

« Hier, la bourse a baissé sur la nouvelle publiée par l'Evening Standard que l'Allemagne a déclaré qu'elle considérait comme une mesure hostile la construction d'une nouvelle ligne de forteresses françaises sur sa frontière. Nous sommes à même de déclarer que cette information est complètement dénuée de fondement. »

Pour les articles non signés : P. GODOT.

REVUE FINANCIERE HEBDOMADAIRE.

Le télégraphe, si prodigue d'informations pendant toute la durée des négociations qui ont eu pour résultat la conclusion de la paix entre la Serbie et la Turquie, est beaucoup plus sobre de renseignements sur ce qui se passe entre les plénipotentiaires turcs et monténégrins.

Du reste, les préoccupations que faisait naître la possibilité de la prolongation de la lutte entre la Turquie et le Monténégro sont reléguées au second plan; c'est le voyage du général Ignatieff qui absorbe toute l'attention du monde des affaires. On revient forcément à la réalité; il n'y a jamais eu de question turco-serbe ou turco-monténégrine. C'est toujours entre la Russie et la Turquie que le débat s'est agité.

Il est à peu près certain que le voyage du général Ignatieff va hâter la solution de la crise dont l'Europe souffre depuis plus d'un an. La Bourse conserve toujours l'espérance d'un dénouement pacifique; mais les spéculateurs n'osent cependant pas traduire leurs espérances en actes; les conséquences d'une erreur d'appréciation seraient trop graves pour ceux qui auraient contracté de gros engagements en présence d'une éventualité ne se réalisant pas.

Quant aux baissiers, l'attitude expectante dans laquelle ils se renferment se justifie mieux encore, ils ont contre eux l'abondance de l'argent et la cessation des inquiétudes qui, paralysant les affaires, seraient le signal d'une explosion de hausse entraînant la ruine complète des vendeurs à découvert.

La Bourse est retombée dans l'atonie dont on l'avait tirée pendant quelques jours pour les besoins de l'émission de l'emprunt de la ville de Marseille. Les transactions sont à peu près nulles et les primes trouvent difficilement preneurs quoiqu'offertes à de faibles écarts.

Les cours élevés auxquels on avait brusquement poussé le 5 0/0 italien ont provoqué des offres assez nombreuses.

Une prochaine émission de rentes ne serait pas improbable si, comme on le dit, M. Depretis propose, dans son exposé financier pour 1878, l'abolition du cours forcé du papier monnaie, la limitation à 940 millions de la circulation des billets et l'inscription de l'amortissement fixe à chaque budget actuel.

La question de l'achèvement de notre réseau de chemins de fer est entrée dans une nouvelle phase. La commission parlementaire a autorisé le ministre des travaux publics à entamer de nouvelles négociations avec les Compagnies intéressées en vue d'arriver à une modification du traité de rachat des lignes des Charentes et de la Vendée par l'Orléans dont la ratification aurait paru également contraire au Trésor et à ceux des départements intéressés.

La convention nouvelle devra avoir pour point de départ le rachat des lignes qui ne peuvent continuer à vivre sous le régime auquel elles sont actuellement soumises, à leur valeur réelle fixée par estimation d'experts, après déduction des subventions primitivement accordées par l'Etat. Le chagrin de résolution de la commission a été salué par un léger mouvement de reprise des obligations des chemins de fer secondaires.

A première vue, il ne semble pas cependant que le rachat des lignes, à leur valeur réelle, puisse procurer et justifier pour ces titres un prix plus élevé que celui actuellement coté; quant aux actionnaires, les plus favorisés recevraient bien peu de chose.

Les actions des petites Compagnies ne donnent lieu qu'à très-peu d'affaires. Les recettes de la dernière semaine sont, pour tous les anciens réseaux, en diminution sur celles de la période correspondante de 1876.

La réduction la plus forte est subie par le Nord qui perd 181,335 fr. depuis le commencement de l'année, le déficit est de 929,660 fr. et la diminution kilométrique de 15.17 0/0. C'est du reste la seule ligne dont le trafic pour les huit premières semaines soit inférieur à celui de la même période de l'année dernière.

Les actions de l'Est algérien sont en voie de regagner le coupon détaché le 6 de ce mois. Il n'y a que la hausse à attendre sur une valeur, à laquelle la garantie de l'Etat assure un revenu minimum de 30 francs dans le début de son exploitation et qui n'est encore coté qu'à quelques francs au-dessous du pair.

Les recettes des chemins étrangers laissent également à désirer.

Celles du réseau principal du nord de l'Espagne sont inférieures de 34,000 fr. à celles de l'embranchement d'Alar à Santander.

Le cours des chemins autrichiens est vivement discuté. Les défenseurs de la Compagnie, qui sont peut-être acheteurs de titres en spéculation, ne produisent pas d'argument en faveur de la hausse au-dessus des prix actuels. Ils n'évaluent le revenu qu'à 25 fr. et l'on sait qu'un litre de rente autrichienne en or vaut moins de 400 fr.

(Correspondance universelle.)

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.
Les demandes doivent être adressées à
MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Rob Boyveau-Laffecteur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

Refusez les contrefaçons.
— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médicament, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée,

dyssenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, bigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, alvères, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dérèglement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydroisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 89,625.

Avignon, 18 avril 1876.

Que Dieu vous rende tout le bien que vous

m'avez fait. La Revalescière Du Barry m'a guéri, à l'âge de 61 ans, d'une maladie épouvantable de vingt ans. — J'avais des oppressions les plus terribles et faiblesses à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué; la Revalescière m'en a sauvé complètement en six semaines.

BOREL, née CARBONNETY, rue du Balai, 11.

Cure n° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire).
Monsieur. — Dieu soit béni. La Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes.

J. COMPARET, curé.

Certificat N° 69,719.

HYDROPIE, RÉTENTION. — Trois personnes en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, elle les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, elle produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégage des germes et de l'acidité irritant, il est plus agréable, plus digestif et plus nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la bouche, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigestif. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{rs} GONDRAND, rue d'Orléans; M. BASSON, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie}, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (63)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 5 mars 1887.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — —	
1 — 30 — —	soir.	9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 37 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — —	
12 — 30 — —	soir.	7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 18 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 MARS 1877.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	73 80			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	695			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	685		
4 1/2 % jouiss. septembre.	103			Crédit Mobilier	147 50			Crédit Mobilier esp., j. juillet.	375		
5 % jouiss. novembre.	107			Crédit foncier d'Autriche	476 25	1	25	Société autrichienne, j. janv.	465		
Obligations du Trésor, t. payé.	497 50			Charteris, 400 fr. p. j. août.	320			OBLIGATIONS.			
Dep. de la Seine, emprunt 1857	233			Est, jouissance nov.	637 50			Orléans	338 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	496			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1047 50			Paris-Lyon-Méditerranée.	334		
— 1865, 4 %	518			Midi, jouissance juillet.	782 50			Est	334 75		
— 1869, 3 %	390 75			Nord, jouissance juillet.	1282 50			Nord	339 75		
— 1871, 3 %	380			Orléans, jouissance octobre.	1100			Ouest	337		
— 1875, 4 %	505			Ouest, jouissance juillet, 65.	702 50			Midi	333 50		
Banque de France, j. juillet.	3347 50	7	50	Vendée, 250 fr. p. j. août.	1100			Deux-Charentes	385 50		
Comptoir d'escompte, j. août.	680			Compagnie parisienne du Gaz.	1386 25			Vendée	299 50		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	306 25	1	25	Société immobilière, j. janv.	1100			Canal de Suez.	548 75		
Crédit foncier colonial, 250 fr.	400			C. gén. Transatlantique, j. juill.	372 50						
Crédit foncier, act. 500 fr. 250 p.	500										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 25 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	
9 — 1 — — omnibus-matin.	
1 — 36 — — soir.	
4 — 10 — — express.	
7 — 15 — — omnibus.	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers)	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, digest-matin.	
8 — 21 — — omnibus.	
9 — 40 — — express.	
12 — 40 — — soir, omnibus-matin.	
4 — 44 — — omnibus-matin.	
10 — 28 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 11 h. 15.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

NOUVELLEMENT RESTAURÉE,

Impasse de la Maréchalerie;

Jardin, écurie et remise; quatre pièces à feu au premier étage.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

APPARTEMENTS

A la pension Saint-Joseph,

Rez-de-chaussée et premier étage.

On prend des pensionnaires, si on le désire.

S'adresser à la Supérieure de l'Orphelinat. (31)

A VENDRE

D'OCCASION,

Sept mètres créneaux et râteliers avec barreaux en fer. S'adresser au bureau du journal.

ROB

BOYVEAU-LAFFECTEUR

Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le Rob Boyveau-Laffecteur a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition exclusivement végétale.

Ce Sirop, agréable au goût, facilement supporté par les estomacs délicats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique,

les essences de saïsepareille et les préparations à base d'iodure de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie.

Le Rob Boyveau-Laffecteur est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iodure quand on en a trop pris.

Dépôt général du Rob Boyveau-Laffecteur, à Paris, rue Richer, 12.

Dans toutes les Pharmacies.

LE TOUR DU MONDE EN 320 JOURS

Voyage d'instruction et d'agrément

Durée : 11 mois, dont 6 mois d'excursion à terre.

DÉPART : FIN MAI

Programme détaillé du Voyage. Prix : 50 c.

Société des Voyages d'Études autour du Monde

8, Place Vendôme, à Paris.

L'INJECTION MEYNY

ne revient qu'à 5 centimes; elle est infaillible pour se guérir en secret des écoulements récents ou anciens et s'en préserver toute la vie. M. Meyny, à Vienne (Isère), envoie gratis et franco, sous pli cacheté, renseignements et preuves. — Extrait de quelques lettres. — « Votre but philanthropique mérite les plus grands éloges. — Votre petite brochure est une perle dans la poche d'un jeune homme. — Votre découverte est un bienfait pour l'humanité. (116)

D^r BONIS

Vessie — Reins — Urines — Écoulem. — Rétrécissem. — Gravelle — Impuissance — Pertes — Syphilis — Sang vicié. — 40, place de la Bourse, Paris. — Traitement par correspondance. — Consultation des plus habiles Docteurs de Paris pour tous les cas difficiles et pour toutes les maladies.

TOUX Bonbon calmant. Boîtes, 1 fr. et 1 fr. 50 (poste franco). Ph^{ie} Colomer, 103, rue Montmartre, Paris, et dans les pharmacies. (38)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

S Rue DAUPHINE A PARIS

BENZINE COLLAS

S Rue DAUPHINE A PARIS

LE MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS

Pour le Nettoyage des étoffes, des Rubans et des Gants de Peau.

BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES.

Pour éviter les Contrefaçons ou Imitations

EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE

COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE

C. COLLAS, 8, rue Dauphine, PARIS.

Se vend chez les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Merciers et Parfumeurs. (470)

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaillers, Faisanderie, Espaliers, Tambours à poissons, Beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles.

PHTHISIE BRONCHITE RHUME-TOUX

GOUDRON DE GUYOT CAPSULES de GOUDRON

(Liquore concentrée et titrée) de GUYOT

2 fr. le flacon. 2 fr. 50 le flacon.

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

Nombreuses imitations (1)

Toute personne désirant employer le véritable produit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.

Dépôts à Saumur, pharmacies BESSON, BERDRIAU, et dans la plupart des pharmacies.

(1) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart des produits différents entre eux par leur composition et la quantité de goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.